

NOMENCLATURE 8.1.
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUIN 2025

CITE 4 - DENOMINATION DU PARC URBAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la ville a initié le projet du parc urbain de la cité 4 pour répondre à une attente des habitants, mettre en valeur le centre socio-culturel Vachala et renforcer le lien entre la cité 4 et Sellier.

Cet espace est en cours de requalification pour y accueillir un nouveau city stade, un terrain de pétanque, un amphithéâtre vert, des espaces de détente, une grande pelouse qui permettra d'organiser entre autres les manifestations organisées par la municipalité (cf annexe).

Afin que les habitants du quartier s'approprient et identifient facilement ce futur parc urbain, un vote a été organisé au centre socio-culturel VACHALA pour choisir un nom à ce parc.

Les habitants ont choisi à 46 voix sur 71 votes, le nom de « Parc des Solidarités »

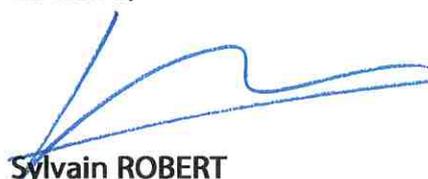
Il vous est donc proposé :

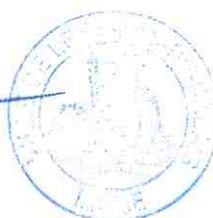
- de dénommer le parc urbain de la cité 4 « Parc des Solidarités ».

La Commission Travaux a émis un avis favorable.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

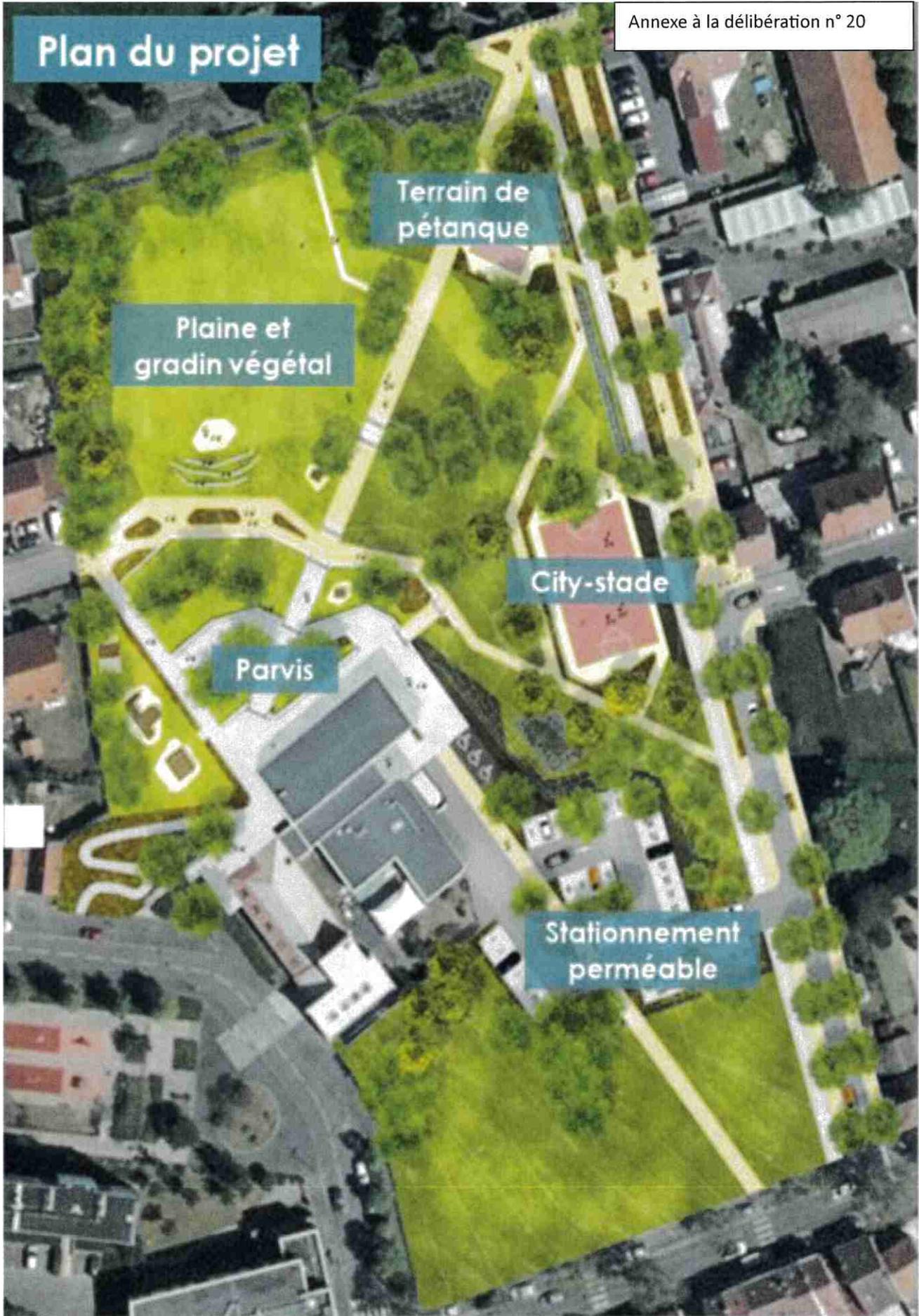

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Christiane NION

Plan du projet



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.